



**UFC 71 Informations**

## **Le Journal**

**du Consommateur averti**

ISSN /0181-611 X

N° : 181

2ème TRIMESTRE 2021

2,00 €

Parution JUIN 2021



### **EDITO**

La solidarité existe encore

Notre association a tenu son Assemblée Générale en virtuel le 30 avril dernier, confinement oblige.

Nous remercions tous les adhérents qui ont participé, par leur vote, à faire en sorte qu'elle puisse se tenir et élire ses administrateurs.

Le nouveau Conseil d'Administration s'est réuni en partie en présentiel et en partie en virtuel et a désigné un nouveau Bureau. Il m'a élu en tant que nouveau Président.

Je remercie les administrateurs de leur confiance et tiens à remercier Régine Humbert pour son engagement au sein de notre association dans une période difficile.

Me voilà donc « aux affaires » et je sens déjà les responsabilités inhérentes à cette fonction. Heureusement, notre association est solide et possède un réseau de bénévoles compétents et dévoués.

Nous avons des projets pour développer notre association et mieux la faire connaître. Le rapport d'orientation dont vous avez pu prendre connaissance pour l'AG, décrit les thématiques sur lesquelles nous souhaitons avancer.

Cette année l'UFC Que Choisir fête ses 70 ans. Nous avons planifié des événements mais la situation sanitaire a perturbé les agendas.

Le déconfinement se met en place. Nous en sommes tous ravis et attendons que l'horizon s'éclaircisse davantage. Il nous faut remercier les personnes, en première ligne, qui ont donné de leur temps et parfois leur santé pour que nous puissions vivre cette période avec le moins de désagrément possible.

Remercions-les et également toutes les personnes ou associations ayant donné de leur temps pour aider ceux qui en avaient besoin. L'UFC y a contribué, notamment au travers du traitement des litiges en distanciel. C'est cela la solidarité !

Votre Président Gilles CASTAING

Gilles Castaing



## **Compte rendu de L'Assemblée Générale Du 30 AVRIL 2021**

### **Sommaire**

<b>Compte-rendu AG</b>	<b>P. 2 à 6</b>
<b>EAU</b>	<b>P. 6 à 8</b>
<b>Du côté de la santé</b>	<b>P. 8 à 9</b>
<b>Energie moins chère</b>	<b>P. 9 à 10</b>
<b>Quelques litiges</b>	<b>P. 11</b>

Association à but non lucratif régie par la loi du  
01/07/1901

**UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**  
2, RUE JEAN BOUVET - 71000 MÂCON  
Tél. 03 85 39 47 17  
Mail : [contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)  
Site : <https://saoneetloire.ufcquechoisir.fr>

# COMPTE-RENDU AG MÂCON

## 30/04/2021

L'Assemblée Générale de l'association locale de Saône et Loire s'est déroulée cette année sous deux formes : par voie postale et par voie électronique.

Lors de ces deux envois, les rapports d'activité, d'orientation et financier ont été joints.

Malgré les difficultés que pouvait présenter cette organisation mixte, l'assemblée générale s'est bien passée.

Les administrateurs étaient réunis en salle de réunion à Mâcon, et les administrateurs géographiquement éloignés ont rejoint la réunion en visio conférence. Gérard Guillet était chargé de la régie.

La Présidente, Régine HUMBERT, après avoir introduit la séance, a présenté les grandes lignes des rapports, et proposer aux votes.

Suffrages exprimés : 475

Par correspondance : 244

Par courrier électronique : 231

### 1. LE RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS 2020

Début 2020, une réflexion a été menée avec un objectif essentiel : améliorer notre fonctionnement en mettant en place des délégations, des sous-groupes de travail pour communiquer sur le rôle de chacun, renforcer l'efficacité de nos actions et la cohésion de notre équipe. Notre projet est collectif, notre démarche se doit d'être également collective et militante.

Une réunion de tous nos bénévoles a eu lieu le 16 mars 2020 en matinée, réunion conviviale et axée sur le fonctionnement général de l'AL 71. Les représentants des antennes étaient présents. Des échanges constructifs, essentiels pour améliorer nos démarches consuméristes.

Un groupe de travail dénommé « COOP » (Comité Opérationnel), issu d'une réflexion

collégiale, a été mis en place et se réunit régulièrement. Il est force de propositions. Ont été créées des commissions thématiques : organisation de l'AL, suivi des représentations, actions « hors les murs » (RV conso, débats...), litiges (partage d'expérience sur les litiges traités, veille sur les pratiques des professionnels...).

Cette organisation nouvelle ne se substitue absolument pas aux organes statutaires (Conseil d'Administration, Bureau), elle s'inscrit simplement dans une logique d'amélioration de notre fonctionnement interne.

Quelques chiffres 2020 :

Nombre d'adhérents : **1481** (contre 1466 en 2019).

Nombre de dossiers saisis : **1483**

Dossiers **en cours de traitement par l'AL** : **835**

Le secteur marchand arrive en tête des litiges.

### La subvention départementale

Au cours du premier trimestre 2020 et dans le cadre du Fonds de Développement de la Vie Associative, la Direction Départementale de la Cohésion sociale de Saône et Loire a retenu notre projet intitulé « *actions innovantes de sensibilisation des consommateurs sur 5 bassins de Saône et Loire* ». Un certain nombre d'interventions de type « les Rendez-Vous Conso pour des consommateurs avertis et responsables » ont été programmées, sur 5 territoires : PARAY LE MONIAL, MACON, CLUNY, MATOUR et SENNECEY LE GRAND.

Ce projet a subi de plein fouet les conséquences de la situation sanitaire liée au coronavirus.

Cependant, à la rentrée de septembre, une dizaine d'interventions ont été planifiées pour le dernier trimestre 2021.

Malheureusement, seules deux interventions ont pu avoir lieu à Sennecey-le Grand, avant le

second confinement. Les autres ont été annulées et reportées, sur le principe, au dernier trimestre 2020.

Ces deux ateliers sous forme de jeu interactif, portant sur le thème « j'accepte » ont eu lieu en direction des jeunes de 10 à 14 ans, avec un très bon retour de satisfaction.

#### **Actions initialement prévues pour 2020 :**

- Conférences et débats (aller vers le consommateur)
- Les Rendez-vous conso :  
8 ateliers d'environ 15 personnes, participatifs de 1h à 1h30 pour donner des informations pratiques : Responsabiliser et éduquer sur l'alimentation, la santé, les pièges et arnaques et la consommation responsable  
Public : Enfants, Adultes, Seniors  
Malheureusement, au regard de la crise sanitaire, ces actions n'ont pas pu aboutir et sont donc programmées en 2021.

#### **Les formations des bénévoles**

Le Département FORMATION de la Fédération met en place des sessions de formation en direction des bénévoles sur 4 grandes thématiques, déclinées en sessions ciblées :

- Bien débiter à l'UFC Que CHOISIR,
- Mettre en œuvre la stratégie du Mouvement,
- Se donner les moyens des actions politiques,
- Entretenir les compétences métiers.

Les bénévoles de l'AL 71 ont été nombreux à suivre des stages de formation, lesquels se sont déroulés par visio-conférence. Chaque année, un programme est proposé aux associations.

Ce programme de formation est actualisé chaque année. L'Union Régionale Bourgogne Franche Comté assure le relais entre le Département Formation fédéral et les associations locales.

#### **Les représentations**

Les bénévoles sont impliqués dans de nombreuses représentations auprès des

instances locales, départementales et nationales, dans les secteurs suivants :

- Energie, aménagement du territoire, environnement, agriculture, services publics, santé, logement, surendettement, transports.

Tous les bénévoles engagés, pour représenter l'UFC Que CHOISIR, ont des agendas assez chargés. Ces réunions réclament du temps, des formations spécifiques, mais c'est aussi un moyen d'être vigilants à l'égard du fonctionnement des différents organismes où ils siègent.

Pour 2020, beaucoup de réunions se sont déroulées par visio-conférence.

#### **Actions politiques de la Fédération et relais local**

Dans le cadre des réflexions et consultations sur « le monde d'après », l'UFC Que CHOISIR a lancé sur le plan national, en juin 2020, une campagne de mobilisation pour une loi sur une consommation plus sobre et plus durable. Sur près de 104 000 consommateurs, les 5 propositions les plus soutenues ont été les suivantes (à plus de 90%) :

- . Renforcer l'arsenal de lutte contre la fraude bancaire sur internet et la cybercriminalité,
- . Garantir la qualité et l'humanité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes,
- . Combattre l'obsolescence organisée en allongeant la durée de garantie,
- . Reconstruire une autonomie d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux.

Le contexte 2020 a conduit la Fédération à reporter certaines études et à en annuler d'autres qui n'étaient plus pertinentes.

- **CETA** : L'UFC que CHOISIR au National s'est opposé farouchement à cet accord de libre échange. L'AL 71 a relayé cette position en adressant un courrier aux élus de Saône et Loire.

#### **- Epannage de pesticides :**

En juillet 2020, l'AL 71 a adressé un 3<sup>ème</sup> courrier au Préfet, à la suite de la concertation sur la charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques.

Les distances à proximité des habitations étaient remises en cause.

La Présidente a indiqué qu'un courrier en réponse du Président de la Chambre d'Agriculture a été adressé à l'association locale, manifestant notamment son désaccord sur la position de l'UFC QUE CHOISIR.

**RÉSULTAT DES VOTES :**

POUR : 425

CONTRE : 4

NE SE SONT PAS PRONONCÉS : 46

**2. LE RAPPORT FINANCIER 2020**

Notre Association présente un résultat positif de 4985,92 € au 31 décembre 2020.

Les Produits représentent 75611,52 €. Ils viennent en grande partie des cotisations de nos adhérents pour 38305 €.

A noter cette année, dans une période difficile pour chacun, la part des cotisations "soutien" s'élève à 1382,45 € et les dons à 515 €. Le département et les communes nous ont aidés à hauteur de 3800 € et 2116 €.

Les charges s'élèvent quant à elles à 70625,60€. Elles se composent pour partie des rémunérations versées pour 24845,36 €, des frais de fonctionnement pour 9602,85 € et 10009,73 €. A noter cette année un investissement en matériel informatique à hauteur de 6491 €.

Malgré le contexte lié cette année à la pandémie, les résultats de l'association sont donc plus que satisfaisants.

**RÉSULTAT DES VOTES :**

POUR : 417

CONTRE : 3

NE SE SONT PAS PRONONCÉS : 55

**3. LE RAPPORT D'ORIENTATION 2021**

**Contexte**

L'année 2020 a été fortement compliquée par la situation sanitaire. Nous avons dû fermer nos permanences mais avons quand même poursuivi le traitement des litiges à distance. En revanche, certaines

manifestations (actions « hors les murs ») ont dû être déprogrammées.

**Les objectifs 2021**

**1. Fêter les 70 ans de l'UFC-Que Choisir**

2021 est l'année des 70 ans de l'UFC Que Choisir. C'est l'occasion de faire parler de notre association. La Fédération a proposé différentes actions. Parmi elles, nous avons sélectionné :

. Le concours PhotoGachis qui sera l'occasion pour nous de rappeler que notre association prône la consommation responsable. Ce concours aura lieu du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mai.

. La promotion de l'application QuelProduit qui vise à sensibiliser aux dangers liés à la présence de substances indésirables dans les produits alimentaires, cosmétiques et ménagers.

**2. Mobiliser les bénévoles**

La force d'une association est liée à la qualité et à l'implication de ses bénévoles.

Les projets :

- Mieux communiquer vers eux et avec eux.

L'année 2020 a montré que sans mobilisation nous perdons de l'énergie et de l'envie d'avancer. Pour ce faire, nous allons :

- réaliser un trombinoscope afin que chacun puisse identifier qui est qui et qui fait quoi.
- éditer une lettre trimestrielle. Celle-ci permettra à chacun d'être informé de la vie de l'association (les arrivées et les départs, les actions réalisées et à venir...)
- organiser régulièrement (3 fois par an) des réunions de bénévoles au cours desquelles leur sera donnée la parole. Ces réunions pourront se tenir en visioconférence si le présentiel n'est pas possible.
- Réactiver les liens, un peu distendus, avec nos antennes en :
- relançant l'activité de notre antenne du Creusot avec recherche de bénévoles. En 2021, nous envisageons une manifestation locale pour faire parler de l'association et favoriser l'apport de bénévoles.
- délocalisant les réunions du CA dans les antennes suivi d'un temps d'échanges avec tous les bénévoles de l'antenne concernée.
- accompagnant les bénévoles à la mise en place d'actions extérieures (promotion des rendez-vous consommateurs par exemple).

- Recruter de nouveaux bénévoles. Nous avons besoin de bénévoles ayant des compétences spécifiques que nous ne possédons pas nécessairement. Un plan de recrutement sera élaboré en intégrant les besoins au siège et en antennes (quels profils ? comment les atteindre ?).
- Améliorer l'intégration de ces nouveaux bénévoles par un accompagnement individualisé (tutorat).
- Assurer les actions de formation en interne quand c'est possible (exemple GESTAL).

### 3. Conquérir de nouveaux adhérents et les fidéliser

L'année 2021 voit la mise en place d'une expérimentation appelée « Adhésion sympathisant ». Celle-ci, d'une durée de 16 mois, vise à conquérir de nouveaux adhérents en plus de la population actuelle qui vient essentiellement pour les litiges (adhésions classiques) et, surtout, les fidéliser.

Ce sera pour notre association un moyen, par l'augmentation du nombre d'adhérents, d'accroître notre représentativité et notre pouvoir d'influer sur les décideurs publics et les professionnels.

Cette expérimentation a démarré en mars. Une communication attentionnée ainsi que des actions d'animation tout au long de l'année seront menées. Un bilan sera fait à l'issue de l'expérimentation afin de savoir si elle est pérennisée.

### 4. Mieux communiquer vers les consommateurs

Différentes actions, déjà initiées pour certaines, sont programmées afin d'accroître notre audience et ce, vers tous les publics.

2020 a vu la mise en place des réseaux sociaux (Facebook et Twitter), et d'un nouveau site web. Pour 2021, nos prévisions sont de :

- Renforcer nos contacts avec la presse locale afin de faire parler de l'association. Les 70 ans de l'UFC ainsi que la promotion d'une adhésion en tant que sympathisant sont des informations que nous devons véhiculer vers notre public. Pourquoi ne pas organiser un rendez-vous presse ? ;

- Refondre notre Bulletin trimestriel papier pour le rendre plus attractif ;
- Augmenter notre audience en fidélisant les consommateurs à minima sur l'envoi de newsletters, sondages, mailings... ;
- Créer et diffuser une « Lettre mensuelle » ;
- Revoir le ciblage des publications ;
- Améliorer la conversion des consommateurs arrivant sur ALED en adhérents, voire en adhérents sympathisants, voire en contact avec consentement.

### 5. Aller à la rencontre des consommateurs

Nous devons « aller chercher » les consommateurs pour les sensibiliser, les éduquer et leur faire prendre conscience de leur force.

- En 2020, nous avons commencé la mise en place de RV Conso. La dynamique engagée a été freinée par la situation sanitaire, mais elle ne l'a pas annihilée. Des ateliers sont déjà de nouveaux programmés pour les semaines à venir ; d'autres le seront au cours de l'année. Des conventionnements se mettent en place (exemple avec la communauté de communes du Clunisois). D'autres viendront enrichir le partenariat que nous voulons construire dans tous les bassins de vie du département.
- Dans le cadre de nos missions d'information, et dans le prolongement des représentations au sein des CCSPL (Commission consultative des services publics locaux), et avec une participation des consommateurs eux-mêmes, nous voulons une :
  - Mise en place progressive d'un observatoire des services publics locaux portant sur une partie des communautés de communes et/ou d'agglomérations. En effet, Les syndicats « collecte/traitement des ordures ménagères », « production / distribution d'eau potable », « assainissement collectifs » vont connaître des évolutions dans les années à venir du fait des transferts de compétence déjà réalisés et à venir.
  - Mise en place d'un observatoire de la qualité de l'information fournie par les communautés de communes et les syndicats notamment sur la pertinence de leurs sites Web qui sont désormais au centre de la communication.

- Nous allons développer la réalisation d'enquêtes auprès du public sur des problématiques d'actualité concernant les consommateurs.

#### 6. Mieux représenter les consommateurs dans les instances de démocratie locale

Nous sommes déjà présents dans de nombreuses instances locales mais notre parole est-elle audible et crédible ?

Nous devons développer notre notoriété et notre influence sur notre territoire auprès du public et des politiques en sélectionnant les instances dans lesquelles nous avons une valeur ajoutée.

Aujourd'hui, nous agissons en ordre dispersé. Demain, nous devons agir en réseau.

Des personnes ressources seront désignées pour des thématiques identifiées comme devant être au cœur de nos représentations. Elles auront pour missions :

- D'enrichir nos connaissances ;
- De les faire partager en interne mais également en externe. A cet égard une mutualisation au sein de l'Union Régionale sera encouragée ;
- De défendre les positions nationales de l'UFC ;
- De défendre les spécificités locales auprès des pouvoirs publics.

#### 7. Développer le traitement des litiges

Les consommateurs sont en permanence face à des pratiques frauduleuses de professionnels. Le traitement des litiges est un plus que nos adhérents attendent. Mais nous ne sommes plus seuls.

Nous devons poursuivre ces missions en accueillant les consommateurs lors de nos permanences. Toutefois, nous constatons depuis quelques années que certains consommateurs ne désirent pas se déplacer, utilisant les outils numériques mis à leur disposition. Cette tendance s'est accrue avec la pandémie que nous connaissons.

La Fédération a travaillé sur un dispositif TLL (Traitement des Litiges en Ligne), qu'elle met

à disposition des associations locales au travers d'un conventionnement. Ce dispositif vise à :

Offrir à tout consommateur en France un service national de réponses juridiques à distance (via internet) pour tout sujet de consommation, y compris le traitement d'un litige, à garantir au consommateur une qualité de traitement élevée et harmonisée pour les réponses à ses demandes, et à toucher des consommateurs qui ne viennent pas dans les permanences, enfin à recruter de nouveaux adhérents.

Ce dispositif sera déployé, dans l'AL au cours de l'années 2021.

#### **COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Gilles CASTAING – CHEVAGNY les CHEVRIERES : élu le 16/10/2020  
 Louis-Pierre DELVILLE – CURGY : réélu le 14/03/2020  
 Robert DESBOTTES - SAINT ANDRÉ DE BAGE : élu le 16/10/2020  
 Jean-Pierre DESROCHES – HURIGNY : réélu le 14/03/2019  
 Marie-Thérèse GELOT – BRANGES : réélue le 16/10/2020  
 Gérard GUILLET – SAINT MAURICE DE SATONNAY : réélu le 16/10/2020  
 Régine HUMBERT – CORTAMBERT : réélue le 30/04/2021  
 Anne MORIN – MANCEY : réélue le 14/03/2019  
 Angèle NAJAR – VINZELLES : réélue le 16/10/2020  
 Robert PASSERAT – NANTON : réélu le 14/03/2019  
 Annie PETIT – CROTTET : réélue le 14/03/2019  
 Jean-Claude PEULSON – L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE : réélu le 14/03/2019  
 Michel POIZEUIL – DYO : réélu le 16/10/2020  
 Jean-Pierre REVILLET – MELLECEY : élu le 30/04/2021  
 Robert SOUCHARD – TORPES : réélu le 16/10/2020  
 Bernard TALOTTI – SAINT ANDRÉ DE CORCY : réélu le 16/10/2020  
 Christian TEXIER – MACON : réélu le 14/03/2019

Joëlle VOISIN – JOUVENCON : réélue le  
14/03/2019  
Didier JOUAS – AUTUN : réélu le 30/04/2021  
Yvette RAVET – CHALON S/SAONE : réélue le  
30/04/2021  
Denise BARREAU – ST VALLIER : réélue le  
30/04/2021  
Denise LESPINASSE : Présidente d'Honneur.

## ENVIRONNEMENT

### Quelle eau buvons-nous en Saône et Loire ?



Depuis longtemps, l' UFC Que Choisir s'intéresse à la qualité de l'eau du robinet.

Récemment, **une étude nationale** a été réalisée par l'UFC Que Choisir, à partir des résultats d'analyses publiés sur le site internet du ministère des Solidarités et de la Santé et consultables par tout un chacun (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>).

L'étude a porté sur la période **2019-2020** : en effet, la qualité de l'eau potable ne peut s'apprécier que sur une durée représentative, s'affranchissant des variations saisonnières de la qualité de l'eau brute (fortes pluies ou sécheresses importantes).

**La qualité de l'eau brute** conditionne les traitements à lui apporter pour la rendre potable. Certains paramètres de qualité dépendent du **milieu naturel** (la géologie peut par exemple avoir une incidence sur la minéralisation de l'eau), mais d'autres dépendent de l'**activité humaine** (bactéries, nitrates et pesticides).

Parmi les pesticides, on retrouve des perturbateurs endocriniens. Ces molécules semblables à celles de nos hormones, dérèglent notre système hormonal et perturbent le fonctionnement de notre corps. Et elles ne sont pas prises en compte dans la réglementation : il n'existe pas de liste

réglementaire de produits à rechercher systématiquement, ni de méthodes officielles d'analyses. Il est indispensable que les consommateurs puissent faire pression sur les autorités pour modifier cette situation.

Une pétition est en ligne en ce sens sur notre site internet. (<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-petition-pour-une-eau-du-robinet-garantie-sans-pesticides-n90426/>), et à l'accueil du site de Mâcon. Plus cette qualité est dégradée, plus les traitements seront nombreux, complexes et coûteux. Et plus la facture du consommateur sera élevée.

**L'eau potable** est un produit de grande consommation.

L'eau potable distribuée en Saône et Loire provient essentiellement des nappes alluviales, le reste provenant des eaux superficielles. Les eaux brutes doivent suivre une succession de traitements pour devenir potables et conformes à la réglementation française, issue de directives européennes.

Pour ce qui est de la **qualité sanitaire**, l'eau est l'aliment le mieux contrôlé. Dans chaque commune, elle fait l'objet :

- ✓ De la surveillance exercée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau,
- ✓ Du contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS), sur la base d'un programme de prélèvements et d'analyses d'eau en différents points des installations de production et de distribution d'eau.

#### Bilan de l'étude en Saône et Loire

L'ensemble des résultats est consultable sur notre site internet (<https://saoneetloire.ufcquechoisir.fr/2021/04/27/carte-interactive-de-leau-du-robinet-les-pesticides-se-la-coulent-douce/>)

Eau de <b>très bonne qualité</b> pour <b>93%</b> des consommateurs
Eau <b>non conforme</b> aux limites de qualité ( <b>pesticides</b> ) pour <b>7%</b> des consommateurs

- **Nitrates** : comme au national, dans le département, aucun dépassement de la valeur réglementaire (50mg/l)

Cette amélioration s'explique par les mesures prises pour la protection des captages, et plus particulièrement des captages prioritaires suite à la mise en œuvre de leurs programmes d'actions.

- **Pesticides** : eau non conforme aux limites de qualité réglementaires (0,1µg/l pour un pesticide, 0,5µg/l pour le total).

**40 000 consommateurs** habitant **30 localités** et répartis dans **trois zones principales** alimentées par **cinq réseaux** :

- Sud-est du département : canton de Cuiseaux, grandes cultures
- Sud-ouest : La chapelle de Guinchay, Romanèche Thorins, St Symphorien d'Annelles, vignobles et vergers
- Val de Saône : grandes cultures, vignobles et vergers.

Pesticides chimiques = agriculture intensive = pollution due au mode de production

Le réseau de Sennecey le Grand a d'ores et déjà annoncé l'installation d'un nouveau filtre à charbon actif, plus performant, permettant notamment de retenir les molécules très petites. Et bonne nouvelle pour les consommateurs, le prix de l'eau n'augmentera pas !

Si ce traitement permettra d'obtenir une qualité de l'eau potable conforme à la réglementation, l'UFC Que Choisir de Saône et Loire attire à nouveau l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une action curative et non préventive.

Lors de la construction de la station de traitement en 2012, l'UFC QC71 avait déjà alerté sur le fait que cela ne constituait pas pour autant « un droit de polluer » : 9 ans plus tard, on se retrouve dans une situation identique !

Et dans 9 ans, devra-t-on installer un nouveau dispositif de traitement pour aller encore plus loin dans le traitement de molécules de pesticides toujours plus impactantes sur notre santé ?

L'UFC Que Choisir de Saône et Loire réitère son message : il faut prendre le problème en amont et empêcher les pollutions de l'eau brute !

**Et pour cela, nous demandons l'interdiction de l'utilisation des pesticides chimiques dans la**

**totalité de l'Aire d'Alimentation de tous les captages.**

Il est primordial que l'ensemble du **monde agricole** prenne conscience de la **nécessité de modifier ses pratiques**. Aujourd'hui, une minorité s'est engagée dans la voie de productions plus respectueuses de l'homme et de la nature : il faut maintenant étendre cette démarche. L'UFC QC 71 est consciente que cela ne peut se faire en quelques jours, (d'où l'importance des mesures curatives), et qu'il faut **absolument accompagner la profession financièrement et techniquement**.

A l'heure où la **PAC** est en discussion, il faudrait que l'effort budgétaire soit maintenu : il devrait permettre de soutenir une véritable politique incitative vis-à-vis de la profession agricole s'engageant dans un mode de production respectueux de la santé et de l'environnement. Pour l'instant, l'effort du syndicat des eaux de Sennecey le Grand est le bienvenu.

Il nous reste à interroger les quatre syndicats restants pour savoir où ils en sont dans la voie du Changement.

Denise LESPINASSE et Catherine CASTAING



## SANTE



### BONNE NOUVELLE !

Le décret sur les stocks de médicaments a (enfin) été publié. Ce décret était attendu depuis la loi de financement de la sécurité sociale, votée fin 2019.

Le texte impose la constitution de 2 mois de stock de médicaments pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM), d'une semaine de couverture des besoins pour les médicaments non MITM ou un mois si ceux-ci sont identifiés comme contribuant à une politique de santé.

Le texte précise aussi les situations de rupture d'approvisionnement et adapte les modalités d'information de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM). Il entrera en vigueur dans six mois.

La publication du texte avait été bloqué par la Commission Européenne, qui considérait qu'il présentait un « danger pour la libre circulation des

biens en Europe et pour le bon approvisionnement en médicaments des autres marchés européens ».

Devant le blocage de la commission européenne, et le retard que prenait la publication de ce décret, l'UFC Que CHOISIR a craint que le décret ne soit pas du tout publié. C'est donc une bonne nouvelle que cette publication réglementaire.

C'est une première avancée positive pour protéger l'accès aux médicaments des usagers.

En novembre, l'UFC Que CHOISIR, dans son étude sur les pénuries de médicaments, appelait à l'obligation pour les industriels de constituer des stocks suffisants.



## **LES INSTANCES DE DEMOCRATIE SANITAIRE**

### **La démocratie en santé, c'est quoi ?**

La démocratie en santé est une démarche qui associe les usagers et les autres acteurs du système de santé (professionnels, élus) à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de santé.

Elle a pour objectif d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système de santé en obligeant les décideurs à prendre en compte le regard des premiers concernés, les usagers.

Cette démocratie passe :

. par des instances officielles qui fonctionnent sur le mode représentatif et qui interviennent au

niveau régional, départemental ou au niveau local auprès des établissements de santé,

. par des débats/jurys citoyens, conférences, ateliers qui permettent une participation directe des citoyens.

Cette démocratie peut vivre aussi bien à l'échelle d'un établissement de santé qu'à l'échelle communale, départementale, régionale, voire nationale.

A l'UFC Que CHOISIR de Saône et Loire, 3 bénévoles siègent dans les Commissions des Usagers. A titre de Représentants des Usagers, ils assurent la représentation des personnes malades dans certaines structures hospitalières de Tournus, Paray le Monial, Mâcon et Charolles.

## **CAMPAGNE GAZ & ELECTRICITE**

### **L'UFC-Que Choisir lance une nouvelle campagne « Energie Moins chère Ensemble »**

L'objectif de cette campagne vise à proposer un prix de l'énergie (gaz / électricité) attractif avec en plus des conditions de vente étudiées rendant le contrat

sûr tant pendant la durée dudit contrat que sur les conditions d'un éventuel renouvellement lorsqu'il arrivera à son terme. La Fédération UFC-Que Choisir apportera son appui en cas de réclamation. Il en va de même avec l'UFC-Que Choisir de Saône et Loire qui apportera son aide aux consommateurs qui la solliciteront.

Cette campagne commence avec les inscriptions allant du 14 juin 2021 au 20 septembre 2021 sur les 3 lots proposés à la concurrence :

- Gaz - Prix fixe et durée d'un an
- Electricité classique – Prix fixe et durée d'un an
- Electricité « soutien aux petits producteurs »\* - Prix fixe et durée d'un an

Le 21 septembre 2021, après une séance d'enchères inversées, le ou les lauréats seront choisis.

Envoi des propositions de contrat à partir du 14 octobre 2021 pour un changement de fournisseur d'ici la fin 2021.

Nota : Chaque foyer inscrit à cette campagne recevra une ou plusieurs offres – gaz, électricité, petits producteurs – mais il n'y a pas d'engagement du consommateur de donner suite à cette (ces) proposition(s)

#### **Quelques éléments de la précédente campagne 2019**

- Economie moyenne réalisée par un foyer : 154 € / an comparativement aux tarifs réglementés
- Nombre de souscripteurs : 120 000 foyers ont souscrit un contrat dans le cadre de l'opération Energie Moins Chère Ensemble

#### **Quelques éléments de réflexion sur l'évolution des prix de l'énergie avec tarif réglementé d'électricité qui s'affole ...**

Un tarif réglementé de vente proposé par EDF qui ne cesse d'augmenter :

- Depuis 2010, les prix de l'électricité ont explosé de près de 50 % dans un contexte de faible inflation des prix (12,4 %).
- Par exemple, la facture annuelle moyenne d'un ménage « tout électrique » au tarif réglementé de vente d'électricité a augmenté de 500 € en 10 ans.

Et motive les consommateurs à faire jouer la concurrence

- Face à ces hausses répétées du TRV – prix plafond du marché sur les offres classiques –

les consommateurs ont un intérêt économique à faire jouer la concurrence.

- Ceci explique la diminution tendancielle de la part du marché du Tarif réglementé (68 % en 2020 contre 88 % en 2015).

#### **Quelques rappels sur le changement de fournisseur**

- Les démarches pour changer de fournisseur(s) sont pris en charge par le nouveau fournisseur
- Il n'y a pas de risque d'interruption de la fourniture (coupure du gaz ou de l'électricité)
- L'ancien fournisseur\*\* mettra fin au contrat en cours et produira une facture de résiliation établie à partir d'une valeur d'index du (des) compteur(s) fournie par ENEDIS (ou GRDF)
- Le nouveau fournisseur « démarrera » sa fourniture à la même valeur.
- C'est l'état qui est le garant de la livraison en cas de disparition du fournisseur

#### **Pour s'inscrire**

1 - Les préalables nécessaires :

##### Pour l'électricité :

- Connaître / indiquer la puissance souscrite – 3 kVa, 6 kVa, 9 kVa.... – cette indication figure sur la facture de votre actuel fournisseur,
- Connaître sa consommation annuelle en kWh
- Connaître et préciser le tarif\*\*\* souscrit : base ou heures pleines/heures creuses

##### Pour le gaz :

- Connaître sa consommation annuelle en kWh

2 – L'inscription

- L'inscription se fait via le site [www.choisireensemble.fr](http://www.choisireensemble.fr)
- Renseignement et aide auprès de l'**UFC-Que Choisir de Saône et Loire** au **03 85 39 47 17** ou par mail à [ufc.71.qc@orange.fr](mailto:ufc.71.qc@orange.fr)

Plus il y a d'inscrits, plus la capacité à faire pression pour obtenir les meilleures offres est forte. C'est la logique du « soyons plus pour payer moins »

## **QUELQUES LITIGES**

\* Litige Moto neuve - VICES CACHES (article 1641 du Code civil)

Madame C. B. achète le 28/02/2020 une moto neuve LEGENDERS marque MAGPOWERS auprès de MRS à LIMAS. Quelques temps après, les ennuis commencent et font l'objet de plusieurs prises en charge par le

professionnel dont la plus importante en Juillet 2020 (prolongation de garantie de 4 mois). Mi- novembre 2020 Madame C. B. retrouve enfin sa moto laquelle

présentera à nouveau des dysfonctionnements qui feront l'objet d'une demande de remboursement de cette moto défectueuse refusée par le profess

l'intervention de l'antenne locale UFC QC à LOUHANS, notre adhérent reçoit un chèque.

Suite à l'intervention de l'antenne locale UFC QUE CHOISIR à LOUHANS, le professionnel accepte enfin de reprendre la moto et rembourse à Madame C. B. la somme de 2600€.

**\* Litige Commande non honorée**

En décembre 2019, Monsieur Y. C. se rend au MAGASIN BRICOMARCHE à MONTMOROT afin d'acheter deux échelles de meunier. Cet article n'étant pas en stock, une commande est signée avec paiement anticipé de 128.70 euros. Après plusieurs appels téléphoniques, aucune nouvelle durant plusieurs mois d'où l'annulation de cette commande qui doit faire, d'après le service réclamation, l'objet d'un remboursement après restitution du ticket de caisse par Monsieur Y. C.

Or, quelques jours plus tard, Y. C. reçoit un appel téléphonique lui indiquant qu'un avoir lui serait fait en lieu et place du remboursement annoncé. Après

**\* Litige Réseau téléphonique défectueux**

Monsieur J.P. P est client chez FREE. Dès son installation en Bresse, il constate dès février 2020 de nombreux dysfonctionnements (réception TV, internet, téléphone) lesquels ont fait l'objet de plusieurs tickets ouverts auprès de l'assistance technique. Malgré de nombreux échanges (téléphone, SMS, mails) aucune solution ne lui a été proposée. Monsieur J.P. P. saisit alors l'antenne locale d' UFC QUE CHOISIR à LOUHANS afin de faire valoir ses droits. Entre temps, Monsieur J.P. P. a procédé à la résiliation de son compte.

Après l'intervention de notre Association, FREE, dans son courrier du 28/10/2020, consent à rembourser à Monsieur J.P. P 2 mois d'abonnement, à annuler les frais de résiliation ainsi que les frais de rupture d'engagement.

- ***Vous êtes motivés par les problèmes de consommation, si vous avez un peu de temps, rejoignez-nous pour nous aider dans notre action (connaissances informatiques nécessaires) :***
- **Tenue des permanences et accueil**     **Aide à la résolution des litiges soumis par les adhérents**
- **Réalisation d'enquêtes**



**BULLETIN D'ADHÉSION à « L'UFC QUE CHOISIR 71 »**

**Bulletin de RÉ-ADHÉSION si votre fin d'adhésion arrive dans le trimestre et seulement dans ce cas**

Nom .....Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

- 1<sup>ère</sup> adhésion avec bulletin : 44 €     1<sup>ère</sup> adhésion sans bulletin 40 €     Ré-adhésion dans les 2 mois avec bulletin 33 €  
 Ré-adhésion dans les 2 mois sans bulletin 29 €     Abonnement bulletin « UFC 71 Informations » 12 mois 7,5 €-Prix au n° 2 €

Ci-joint un chèque de ..... € ; à l'ordre de l'UFC Que Choisir 71 que j'expédie accompagné de ce bon.

**Si vous êtes déjà membre de l'UFC Que Choisir 71, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion ainsi que votre abonnement**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par l'association locale « Que Choisir » de Saône et Loire pour gérer votre adhésion ou votre abonnement. Elles sont conservées pour une durée maximale de trois ans à compter de l'inactivité de l'adhérent ou de l'abonné et sont destinées au secrétariat de l'association local UFC « Que Choisir » de Saône et Loire et à la Fédération. Pendant cette période, nous assurons la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement ou leur accès par des tiers non autorisés.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à « UFC Que Choisir 71 » 2 rue Jean Bouvet 71000 Mâcon ou par courriel à [president@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:president@saoneetloire.ufcquechoisir.fr) avec vos nom, prénom, adresse postale et adresse électronique. La demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité portant votre signature. Une réponse vous sera adressée dans un délai maximum d'un mois. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

MACON PPDC

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 25/06/2021- à distribuer avant le 02/07//2021

*Pour la défense des droits du consommateur*

*Votre adhésion nous est indispensable*

**Adhérez, lisez et faites lire**



*Adhérez, lisez et faites lire*

**Contact PERMANENCES**

**Tél : 03 85 39 47 17**

**MÂCON**

2, rue Jean Bouvet Tél. **03 85 39 47 17**  
E-mail : [contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)  
Site : <https://saoneetloire.ufcquechoisir.fr>

**BUREAUX OUVERTS et Accueil téléphonique** du lundi au  
vendredi de 9 h à 12h – 14 h à 17 h  
sauf jeudi fermeture à 16 h 30

**Lundi**

14 h - 17 h : Banque – Surendettement - Assurances - Crédit  
Auto/moto

Administration - Professions libérales - Services - Justice

**Mardi**

14 h - 17 h : Logement – Téléphonie

14 h – 17 h : Administration - Professions libérales - Services  
Justice

14 h – 16 h : Energies renouvelables

**Mercredi**

9 h - 12 h : Banque - Assurances - Auto/moto

15 h - 17 h : Immobilier, Copropriété, voisinage.

17 h – 19 h : Construction (1et & 3ème mercredi)

**Judi**

14 h - 17 h : Commerce

**Vendredi**

9 h- 12 h : Eau & Energie

**Litiges Santé** : sur rendez-vous

**MONTCEAU-LES-MINES** : Espace Social Trait  
d'Union 7, rue de Mâcon/ Mercredi de 17h15 à 18h15  
Mail : [contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**PARAY-LE-MONIAL** : Centre Associatif Parodien -  
Bureau N°17, 9 Rue Pierre Lathuilière/ Mardi de 16h à  
17h

Mail : [paray@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:paray@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**CHALON** : Espace Jean Zay 4 Rue Jules Ferry (parking  
assuré) / Mardi de 14 h 30 à 18 h

Mail : [chalon.ufc@laposte.net](mailto:chalon.ufc@laposte.net)

**AUTUN** : Centre Social Saint-Jean - Rue Naudin / Jeudi  
de 15 h à 17h30

Mail : [ufcquechoisir.autun@gmail.com](mailto:ufcquechoisir.autun@gmail.com)

**LOUHANS** : 3 avenue du 8 mai 1945 / Lundi de 14h15 à  
18h15

Mail : [louhans@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:louhans@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**SENNECEY-LE-GRAND** : Maison des Services Au  
Public - 32 Rue des Mûriers / 1<sup>er</sup> vendredi du mois de  
9 h30 à 12h

Mail : [contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

*Imprimé sur papier Eco Label*

**ESAT DES SAUGERAIES**

286 avenue des Saugeraies – 71000 Mâcon

Tél : 03 85 20 29 52

Directeur de la publication : **Gilles CASTAING**

Chiffre de tirage total : 1300 exemplaires

Dépôt légal : 2ème trimestre 2021

N° commission paritaire : n° 1221 G 85 770

